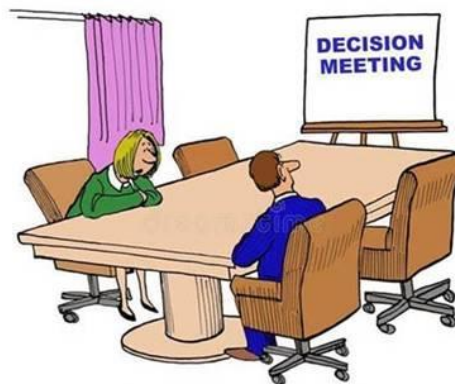


Les politiques de l'OIB gardent-elles encore quelque cohérence ?  
Ou sont-elles polluées par des considérations de micro politiques locales ?  
Plus que jamais la transparence reste une ardente obligation



"Quick, let's make the decision  
before everyone else shows up!"

Par différents messages syndicaux, nous vous faisons part des aberrations que nous avons constatées au travers des manœuvres incohérentes menées par l'OIB depuis quelques temps.

C'est le cas du transfert des collègues des agences exécutives qui vont être envoyés dans un quartier (dont la sécurité faisait encore la une des journaux il y a peu) sur une base légale douteuse qui est, notamment lorsqu'il est confirmé **que ce projet n'a pas fait l'objet d'une information préalable à l'autorité budgétaire**, imposé par l'article 266.3 du Règlement Financier.

L'OIB invoque pour le transfert des agences l'article 50 bis, paragraphe 2, du règlement financier applicable auxdites agences. Nous rappelons ce qui a néanmoins été invoqué par l'OIB au sein du comité immobilier et de la consultation interservices (CIS). Il s'agit en effet de l'article 266, paragraphe 3, du règlement financier, avec les contraintes susmentionnées et les risques de critique qui en découlent.

Pourquoi ce rappel ? parce que le changement de base légale permet à l'OIB de ne pas passer par une information préalable, ni par un appel ouvert et transparent des transactions financières pour lesquelles elle est à la manœuvre.

C'est bien cet aspect qui suscite notre attention aujourd'hui et nos craintes, car d'après **la presse** l'OIB s'apprête à vendre une partie de nos bâtiments pour la somme de 1 milliard d'euros (mais certainement plus proche des 750 millions) à la SFPI (dirigée par Koen Van Loo, haut fonctionnaire sans mandat électif de cette entreprise publique), une des 5 que se partage **la coalition gouvernementale actuelle** comme le proclame

Alain Hutchinson (ancien député au PE et ancien membre du Comité des Régions de l'Union Européenne et aujourd'hui Commissaire du Gouvernement bruxellois préposé aux relations avec les institutions européennes et internationales).

**La Fédération (FFPE)** rappelle encore **les déclarations scabreuses** de Pascal Smet lors d'une réunion avec l'OIB sur nos collègues; à la vérité si nous écoutons bien toutes les déclarations, la Commission et l'OIB en particulier semblent ne plus croire beaucoup aux appels d'offres publics, et leur préférer des procédures beaucoup plus expéditives... Bref, le déficit de transparence est criant.

Le marché ne proposerait-il pas des prix plus intéressants, alors quel Conseil nous presse de ne pas dépasser **les plafonds budgétaires pour 2024**, une perspective de vente au plus offrant suivant un cahier des charges et une procédure transparente, cela aurait-il été du luxe?

Pour rappel, le prix de vente d'anciens bureaux aux alentours de la Loi à hauteur de Art-lois est déjà de 2.600€ à 2.800€ le mètre carré. Autour du rond-point Schuman, il peut atteindre un montant supérieur, sans oublier la surface qui est rare à trouver dans cette zone.

Comment l'OIB justifie de vendre plus de 350.000 m<sup>2</sup> à un prix plancher, sans aucune concurrence du marché qui pourrait en offrir plus, alors même que la Commission est sous pression budgétaire ?

Pire : une fois la rénovation effectuée, la SFPI va pouvoir augmenter ses gains peut-être même les doubler, alors que la Commission perdra ses emplacements historiques. Ajoutons que la Commission pourrait même relouer à prix fort ces futurs bâtiments pour 10 ou 20 ans de location (lease-back). Il est clair que pour la Commission et grâce à l'OIB c'est une transaction perdant-perdant, est-ce si difficile à comprendre ?

**La Fédération** est encore une fois en pointe dans la défense des collègues; alors que l'OIB veut nous entasser dans des flexi-desking, pour lesquels **la Fédération** rappelle qu'aucune norme ou règle technique n'est validée dans un manuel des conditions d'hébergement (MCH), contrairement au bureaux individuels ou partagés, voire les open-spaces (le MCH1 et MCH2).

**La Fédération** demande continûment que le bien-être des collègues soit pris en considération, que la facilité de travail soit de mise avant, tout en établissant un cadre légal auquel pourront se référer les collègues pour contester le cas échéant les modalités de travail qui ne leur conviendraient pas; **la transparence doit être à la base de toute action de notre administration.**

**La Fédération**

**Vous ne serez jamais seule !**